



Acte N° 030223143258CVWW

MARCHE PRIVE - CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE - RETENUE DE GARANTIE

SOCIETE GENERALE, société anonyme au capital de 1 010 261 206,25 EUR, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 RCS Paris, ayant son siège social à PARIS 75009, 29 Bd Haussmann, représentée par Mme Marie-Christine DUCHOLET, agissant en qualité de Directrice de la Banque de Détail en France (ci-après dénommée la « Banque »),

Connaissance prise du marché de travaux privé, ci-après dénommé le "**Marché**", dont une copie a été remise à la Banque,

. conclu le 14/11/2022 entre STRIBAY TP SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, dont le siège social est situé à 32600 L ISLE-JOURDAIN, 56 BOULEVARD DES POUMADERES et ayant pour numéro unique d'identification 307964031 RCS AUCH ci-après dénommé(e) l'"**Entrepreneur**", et HECTARE SAS, dont le siège social est situé à 34741 VENDARGUES CEDEX, 75 ZI LES PORTES DOMITIENNES, FRANCE et ayant pour numéro unique d'identification 351 338 660 RCS MONTPELLIER ci-après dénommé(e) le "**Maître de l'Ouvrage**",

. relatif à l'exécution de travaux consistant en LOTISSEMENT la Clairière d'Alet à MONTAIGUT SUR SAVE - LOT 1 TERRASSEMENT VOIRIE, pour la somme de EUR 108 223,56 toutes taxes comprises (cent huit mille deux cent vingt-trois euros et cinquante-six centimes), somme correspondant au montant du Marché,

. Marché en considération duquel le Maître de l'Ouvrage est susceptible de retenir à l'Entrepreneur, à titre de garantie, la somme de EUR 5 411,18 toutes taxes comprises (cinq mille quatre cent onze euros et dix-huit centimes) représentant au plus 5 % du montant du Marché toutes taxes comprises, ci-après dénommée le "**Montant Garanti**",

. à défaut d'exécution par l'Entrepreneur des travaux relevant de la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 « *tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3° du code civil* », ci-après dénommée la "**Loi**".

1/3

CDS BORDEAUX 13 rue Jean Paul Alaux ZAC Bastide 33072 BORDEAUX CEDEX	Téléphone: Fax: www.societegenerale.com	Société Générale. Société Anonyme au capital de : 1 010 261 206,25 EUR 552.120.222 R.C.S Paris
--	---	---

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire de l'Entrepreneur envers le Maître de l'Ouvrage à hauteur du Montant Garanti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la Loi et à l'exclusion du montant de tous travaux supplémentaires non visés par le Marché, sauf accord de la Banque résultant d'un avenant au présent cautionnement.

ARTICLE 2 – MISE EN JEU DU CAUTIONNEMENT – PAIEMENT PAR LA BANQUE

Toute mise en jeu du présent cautionnement devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par le Maître de l'Ouvrage à la Banque et motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur.

Tout paiement par la Banque au Maître de l'Ouvrage ne pourra intervenir que sur production, par le Maître de l'Ouvrage, du procès-verbal de réception des travaux objet du Marché signé par lui.

Tout paiement effectué par la Banque en exécution du présent cautionnement réduira d'autant et définitivement le Montant Garanti.

ARTICLE 3 – SUBROGATION DE LA BANQUE

Du fait de son paiement, la Banque se trouvera de plein droit subrogée dans tous les droits du Maître de l'Ouvrage à l'encontre de l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage renonçant à se prévaloir des dispositions de l'article 1346-3 du code civil.

ARTICLE 4 – EXPIRATION DU CAUTIONNEMENT

Le présent cautionnement cessera de produire ses effets à l'expiration d'une année à compter de la date de réception, faite avec ou sans réserve, des travaux objet du Marché, même en l'absence de mainlevée, sauf opposition du Maître de l'Ouvrage motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur et notifiée à la Banque par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toute opposition abusive est susceptible d'entraîner la condamnation de l'opposant à des dommages et intérêts.

2/3

CDS BORDEAUX 13 rue Jean Paul Alaux ZAC Bastide 33072 BORDEAUX CEDEX	Téléphone: Fax: www.societegenerale.com	Société Générale. Société Anonyme au capital de : 1 010 261 206,25 EUR 552.120.222 R.C.S Paris
--	---	---

ARTICLE 5 – DROIT APPLICABLE

Le présent cautionnement est soumis au droit français.

ARTICLE 6 – GARANTIE DES CAUTIONS

Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué par l'article L 313-50 du code monétaire et financier.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE

Dans le cadre du présent cautionnement, la Banque fait élection de domicile à l'adresse suivante :

SOCIETE GENERALE
Agence / Centre de Services de CDS BORDEAUX.

Fait à Paris, le 03/02/2023

Nom du signataire : Marie-Christine DUCHOLET

Qualité du signataire : Directrice de la Banque de Détail en France de la Société Générale

